

Statut	Terminée
Commencé	dimanche 23 février 2025, 13:46
Terminé	dimanche 23 février 2025, 15:45
Durée	1 heure 58 min
Note	60,00 sur 100,00

Question 1

Partiellement correct

Note de 3,00 sur 4,00

Indiquez si les énoncés suivants sont conséquentialistes (C), déontologistes (D) ou ni l'un ni l'autre (X)

Pour déterminer l'action bonne, il faut se fier à des critères objectifs et fiables.

 C

L'éthique se fonde sur le bien-être, le plaisir, et l'efficacité plutôt que sur le devoir moral.

 C

L'action morale est celle qui respecte la loi.

 X

L'éthique demande de ne jamais traiter autrui comme moyen à nos fins, mais toujours en tant que fin en soi.

 D

L'éthique et les valeurs se ramènent, en fin de compte, à promouvoir le plaisir et éviter la souffrance.

 C

L'éthique se fonde sur le respect des vertus morales, comme le courage.

 D

Lorsqu'on prend une décision, il faut réfléchir de manière « impersonnelle », c'est-à-dire sans accorder plus (ou moins) d'importance à certaines personnes. Donc, le bonheur et la souffrance de chaque personne devrait avoir exactement le même poids.

 C

L'important est d'accomplir notre fonction (ou occupation) au meilleur de nos capacités. Pour l'ingénieur, cela signifiera d'écouter ses clients, d'être rigoureux et honnête.

 D

Votre réponse est partiellement correcte.

Vous en avez sélectionné correctement 6.

La réponse correcte est :

Pour déterminer l'action bonne, il faut se fier à des critères objectifs et fiables. → C,

L'éthique se fonde sur le bien-être, le plaisir, et l'efficacité plutôt que sur le devoir moral. → C,

L'action morale est celle qui respecte la loi. → X,

L'éthique demande de ne jamais traiter autrui comme moyen à nos fins, mais toujours en tant que fin en soi. → D,

L'éthique et les valeurs se ramènent, en fin de compte, à promouvoir le plaisir et éviter la souffrance. → C,

L'éthique se fonde sur le respect des vertus morales, comme le courage. → X,

Lorsqu'on prend une décision, il faut réfléchir de manière « impersonnelle », c'est-à-dire sans accorder plus (ou moins) d'importance à certaines personnes. Donc, le bonheur et la souffrance de chaque personne devrait avoir exactement le même poids. → C,

L'important est d'accomplir notre fonction (ou occupation) au meilleur de nos capacités. Pour l'ingénieur, cela signifiera d'écouter ses clients, d'être rigoureux et honnête. → X

Question 2

Incorrect

Note de 0,00 sur 4,00

On entend souvent parler du devoir de loyauté envers son employeur. Les lanceurs d'alerte, tant au public qu'au privé, sont d'ailleurs souvent critiqués pour avoir manqué de loyauté envers leur employeur en les dénonçant publiquement, au lieu de tenter de faire changer les choses « à l'interne ». C'est en ce sens qu'il est parfois justifié d'enfreindre le code de déontologie, lorsqu'il est préférable de rester loyal à son employeur.

 Vrai  Faux

La réponse correcte est « Faux ».

Question 3

Incorrect

Note de 0,00 sur 4,00

Les ordres professionnels sont régis par le principe d'autorégulation. Toutefois, cela n'implique pas qu'ils ne sont redevables qu'envers eux-mêmes. Quelles institutions suivantes se situent au-dessus des ordres dans le système professionnel québécois ?

- a. L'Office des professions du Québec
- b. Le gouvernement du Québec
- c. Le Conseil de discipline
- d. L'Ordre des ingénieurs du Québec 

Votre réponse est incorrecte.

Les réponses correctes sont :

L'Office des professions du Québec,

Le gouvernement du Québec

Question 4

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Identifiez les propositions qui sont des intuitions morales.

- a. Je considère qu'il est acceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans la rue, car j'ai grandi dans une famille qui valorise le fait de travailler pour obtenir ce dont on a besoin. (checkmark)
- b. Si l'on juge qu'il est inacceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans les rues montréalaises car cela ne met pas votre vie à risque mais peut faire une grande différence dans la leur, alors il est aussi inacceptable de ne pas faire un don annuel de 20\$ à une organisation qui aide les personnes sans-abris en France.
- c. Il est inacceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans la rue, car cela me fait beaucoup de peine de voir des gens souffrir. (checkmark)
- d. Il est inacceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans la rue même si l'on n'a pas grandi dans une famille qui a l'habitude de cette pratique.

Votre réponse est correcte.

Les réponses correctes sont :

Il est inacceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans la rue, car cela me fait beaucoup de peine de voir des gens souffrir.,

Je considère qu'il est acceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans la rue, car j'ai grandi dans une famille qui valorise le fait de travailler pour obtenir ce dont on a besoin.

Question 5

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Vous êtes stagiaire en ingénierie pour la compagnie ABC depuis quelques semaines. La compagnie a une politique stricte par rapport aux heures de travail des stagiaires – arrivée à 9h00, pause dîner de 12h00 à 13h00, et départ à 17h00. Étant donné que la compagnie paie les stagiaires à l'heure près, mais que votre supérieure Charlotte ne veut pas gérer des feuilles de présence, elle fait confiance aux stagiaires de respecter les horaires de travail.

Il y a quelques semaines, votre collègue stagiaire Jérémy est arrivé à 9h15 et est rentré à 13h15 de sa pause dîner. Vous vous êtes dit que tout le monde a des journées plus difficiles, donc vous n'avez rien dit à Charlotte. Toutefois, cela fait maintenant deux semaines que Jérémy arrive 15, voire 30 minutes, en retard en début de journée comme si de rien n'était, et prend des pauses dîner plus longues, qui vont parfois jusqu'à durer 2 heures. Heureusement pour vous, cela n'affecte pas votre travail car vous n'êtes pas sur les mêmes projets que Jérémy.

Au début du stage, votre supérieure Charlotte a demandé à vous et aux autres stagiaires de la tenir au courant de la ponctualité de vos collègues. Vous ne savez pas quoi faire par rapport à la situation de Jérémy. Vous voulez être honnête avec Charlotte, mais honnête dans quel sens ?

Quelle(s) solution(s) au dilemme parmi les suivantes interprète l'honnêteté comme le devoir de « toujours dire toute la vérité » (Question inspirée de Daoust et Mekhaël, L'éthique et le génie québécois – Entre perfectionnisme institutionnel et délibération éthique, section « Les valeurs et les méthodes morales », 2024) ?

- a. Vous informez Charlotte que Jérémy arrive en retard au bureau le matin depuis deux semaines déjà, mais ne mentionnez pas ses pauses dîner allongées.
- b. Vous informez Charlotte que Jérémy ne respecte pas les horaires de travail depuis deux semaines déjà. ✓
- c. Vous informez Charlotte que Jérémy ne respecte jamais les horaires de travail.
- d. Vous décidez de ne pas informer Charlotte de votre propre initiative. Si elle vous pose une question sur la ponctualité de vos collègues, vous lui informerez que Jérémy ne respecte pas les horaires de travail depuis deux semaines.

Votre réponse est correcte.

La réponse correcte est :

Vous informez Charlotte que Jérémy ne respecte pas les horaires de travail depuis deux semaines déjà.

Question 6

Incorrect

Note de 0,00 sur 4,00

Le code de déontologie des ingénieurs prévoit des devoirs et obligations à l'égard de certaines catégories de personnes ou d'acteurs. Identifiez-les à partir de la liste suivante

- a. Les institutions ✖
- b. Le gouvernement du Québec ✖
- c. L'environnement ✓
- d. Les membres des ordres professionnels
- e. Les clients ✓

Votre réponse est incorrecte.

Les réponses correctes sont :

L'environnement,

Les clients

Question 7

Incorrect

Note de 0,00 sur 4,00

Vous avez soumis une demande d'enquête au Bureau du syndic car vous soupçonnez un ex-ingénieur d'avoir fait preuve de négligence lors de la réalisation d'un mandat à l'époque où il était membre de l'OIQ. Deux mois plus tard, vous recevez une réponse du Bureau du syndic qui vous informe que votre demande ne fera pas l'objet d'une plainte devant le Conseil de discipline. Qu'est-ce qui pourrait expliquer la décision du Bureau du syndic parmi les possibles raisons suivantes ?

- a. Le Bureau du syndic ne peut déposer une plainte devant le Conseil de discipline sur une personne qui n'est plus membre de l'OIQ.
- b. Les enquêtes du Bureau du syndic portent sur des situations où un ingénieur est soupçonné de manque d'intégrité, de connaissances insuffisantes lors de la réalisation d'un mandat, ou d'infraction à une ou plusieurs dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs, ou du Code de déontologie. Les cas de négligence sont plutôt la responsabilité du Comité d'inspection. ✖
- c. Le syndic ne considère pas que l'information et les preuves recueillies lors de l'enquête justifient le dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline.

Votre réponse est incorrecte.

La réponse correcte est :

Le syndic ne considère pas que l'information et les preuves recueillies lors de l'enquête justifient le dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline.

Question 8

Partiellement correct

Note de 1,00 sur 4,00

Associez les articles du code suivants à l'obligation de l'ingénieur pertinente :

« L'ingénieur ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui »

Obligations envers la personne humaine et l'environnement



« Avant de cesser d'exercer ses fonctions pour le compte d'un client, l'ingénieur doit lui faire parvenir un préavis de délaissé dans un délai raisonnable »

Obligation d'indépendance et de désintéressement



« L'ingénieur doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets et de présenter ou utiliser des plans, devis et autres documents qu'il sait ambigus ou qui ne sont pas suffisamment explicites »

Obligation d'intégrité



« L'ingénieur doit favoriser les mesures d'éducation et d'information dans le domaine où il exerce »

Obligation de disponibilité et de diligence



Votre réponse est partiellement correcte.

Vous en avez sélectionné correctement 1.

La réponse correcte est :

« L'ingénieur ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui » → Obligation de respecter le secret professionnel,

« Avant de cesser d'exercer ses fonctions pour le compte d'un client, l'ingénieur doit lui faire parvenir un préavis de délaissé dans un délai raisonnable » → Obligation de disponibilité et de diligence,

« L'ingénieur doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets et de présenter ou utiliser des plans, devis et autres documents qu'il sait ambigus ou qui ne sont pas suffisamment explicites » → Obligation d'intégrité,

« L'ingénieur doit favoriser les mesures d'éducation et d'information dans le domaine où il exerce » → Obligations envers la personne humaine et l'environnement

Question 9

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Marion, ingénierie, a préparé des plans de structure de balcons pour de nouvelles constructions de condominium à Griffintown, à partir des données fournies par son employeur. La visite d'un inspecteur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a permis de constater à temps les failles de la structure des balcons. Cet inspecteur a ordonné l'arrêt des opérations et apposé un scellé en raison d'un danger d'effondrement.

Selon l'estimation de l'inspecteur de la CNESST, la profondeur des balcons était trop grande et mettait en péril l'intégrité du bâtiment. De plus, selon ce dernier, les balcons n'auraient pas supporté les surcharges de neige d'une tempête hivernale montréalaise. Une fois les problèmes découverts, l'inspecteur a demandé à Marion de se rendre sur le chantier et cette dernière a constaté son erreur, mentionnant que certaines données ne lui avaient pas été transmises par son employeur. De toute évidence, les renseignements manquants étaient importants.

Si Marion avait pris la peine de vérifier elle-même les caractéristiques du travail à effectuer, elle aurait probablement évité la plupart des infractions qu'elle a commises dans l'exécution de ce mandat. En effet, plutôt que de se rendre sur place pour récolter les données nécessaires à la conception de l'ouvrage, elle s'est fiée aux indications fournies par son employeur.

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- (1) 2.01 : Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.
- (2) 3.01.01 : Avant d'accepter un mandat, l'ingénieur doit tenir compte des limites de ses connaissances et de ses aptitudes ainsi que des moyens dont il peut disposer pour l'exécuter.
- (3) 3.02.02 : L'ingénieur doit éviter toute fausse représentation concernant sa compétence ou l'efficacité de ses propres services et de ceux généralement assurés par les membres de sa profession.
- (4) 3.05.03 : L'ingénieur doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.

- a. (3) seulement
- b. (2), (3) et (4)
- c. (1) et (2) (réponse correcte)
- d. (1) et (4)
- e. (1) seulement

Votre réponse est correcte.

La réponse correcte est :

(1) et (2)

Question 10

Incorrect

Note de 0,00 sur 4,00

La Loi sur les ingénieurs se démarque dans le système professionnel québécois pour la primauté qu'elle accorde à la protection du public.
Vrai ou faux ?

 Vrai ✖ Faux

La réponse correcte est « Faux ».

Question 11

Partiellement correct

Note de 3,00 sur 4,00

Dans le rapport de la CESP-CEST, on définit la valeur de la prudence comme étant « l'idée qu'il faut se prémunir contre de potentielles conséquences négatives d'événements ou d'actions en cours ou à venir » (CESP - CEST. Cadre de réflexion sur les enjeux éthiques liés à la pandémie de COVID-19. Gouvernement du Québec, 2020, p.3). Appliquée au domaine de l'ingénierie, quel(s) énoncé(s) parmi les suivants promeuvent la valeur de la prudence ?

- a. Un ingénieur œuvrant pour une municipalité ne doit jamais utiliser sa position pour donner des faveurs à des amis lors de l'octroi de contrats publics.
- b. Lorsqu'on effectue un calcul de structure, il est coutume d'ajouter une marge de sécurité au calcul brut pouvant aller jusqu'à 5 fois plus élevée, afin de s'assurer que la structure soit assez solide pour pallier toute éventualité. ✖
- 1.
- c. Quand on développe une nouvelle technologie, il est préférable de la faire en concordance avec les principes du développement durable. ✖
- d. Si on ne connaît pas encore bien tous les effets d'un nouveau matériau ou procédé, mieux vaut ne pas l'utiliser avant de l'avoir testé adéquatement. ✖

Votre réponse est partiellement correcte.

Vous avez sélectionné trop d'options.

Les réponses correctes sont :

Si on ne connaît pas encore bien tous les effets d'un nouveau matériau ou procédé, mieux vaut ne pas l'utiliser avant de l'avoir testé adéquatement.,

Lorsqu'on effectue un calcul de structure, il est coutume d'ajouter une marge de sécurité au calcul brut pouvant aller jusqu'à 5 fois plus élevée, afin de s'assurer que la structure soit assez solide pour pallier toute éventualité.

1.

Question 12

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Olivia est ingénierie de l'environnement. Elle a récemment été mandatée de coordonner l'application des nouvelles normes écologiques en matière de traitement des eaux de la Ville de Saint-Jérôme. Hors de ses heures de travail, elle a accepté d'agir comme ingénierie experte auprès d'une de ses connaissances, Mathias. Ce dernier est entrepreneur et a installé un nouveau système de traitement des eaux dans un quartier de la Ville de Saint-Jérôme. Or, la Ville poursuit en justice Mathias, car le système ne répond pas aux nouvelles normes écologiques. Mathias mandate alors Olivia pour produire une contre-expertise du rapport produit par l'ingénier de la Ville. Le rapport d'Olivia confirme que le système ne répond pas aux normes de Saint-Jérôme et Mathias dépose alors à la Ville une demande de délai pour faire les corrections nécessaires. Or c'est Olivia qui, à titre d'employée de la Ville, analyse la demande de délai et recommande à son supérieur que ce délai soit accordé, sans toutefois révéler le rôle de consultante qu'elle avait joué auprès de Mathias.

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- 1) 3.02.10 : L'ingénieur doit faire preuve d'impartialité dans ses rapports entre son client et les entrepreneurs, fournisseurs et autres personnes faisant affaires avec son client.
- 2) 3.05.03 : L'ingénieur doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.
- 3) 3.05.06 : L'ingénieur ne doit généralement agir, dans l'exécution d'un mandat, que pour l'une des parties en cause, soit son client. Toutefois, si ses devoirs professionnels exigent qu'il agisse autrement, l'ingénieur doit en informer son client. Il ne doit accepter le versement de ses honoraires que de son client ou du représentant de ce dernier.
- 4) 4.02.05 : Lorsqu'un ingénieur remplace un confrère dans des travaux d'ingénierie, il doit en avertir ce confrère et s'assurer que le mandat de ce dernier est terminé.

- a. (1) seulement
- b. Toutes ces réponses
- c. (1) et (3)
- d. (2) et (4)
- e. (1), (2) et (3) 

Votre réponse est correcte.

La réponse correcte est :

(1), (2) et (3)

Question 13

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Quelles sont les trois composantes qui sont à la source d'un dilemme éthique ?

- a. Les incertitudes, le flou normatif, et les valeurs en tension 
- b. L'intuition morale, les théories morales, et les règles de raisonnement
- c. L'intuition morale, les incertitudes, et les valeurs en tension
- d. L'intuition morale, les incertitudes, et le flou normatif

Votre réponse est correcte.

La réponse correcte est :

Les incertitudes, le flou normatif, et les valeurs en tension

Question 14

Incorrect

Note de 0,00 sur 4,00

Richard est un ingénieur retraité. En 1969, Richard était encore étudiant et n'avait pas le titre d'ingénieur. Cependant, il inscrivait déjà sur ses cartes d'affaires qu'il était ingénieur. Malgré tout, personne n'a pas fait d'enquête sur les comportements de Richard à l'époque. Parmi les possibles raisons suivantes, laquelle (ou lesquelles) pourrai(en)t expliquer pourquoi Richard n'a pas fait l'objet d'une enquête?

- a. On peut utiliser le titre d'ingénieur tant qu'on ne fait pas les tâches d'un ingénieur. Le Bureau du syndic enquête sur les individus qui, dans leurs actes professionnels, font les tâches d'un ingénieur; 
- b. En 1969, le Code des professions n'était pas encore en vigueur. Il n'y avait donc pas d'inspections pour encadrer l'usage du titre d'ingénieur; 
- c. L'usage du titre d'ingénieur n'est pas réservé au Québec;
- d. Richard a eu de la chance et personne n'a fait une demande d'enquête à son sujet;
- e. En 1969, les organisations professionnelles étaient corporatistes. Dans ce mode de fonctionnement, les étudiants en voie de devenir des ingénieurs pouvaient utiliser le titre d'ingénieur.

Votre réponse est incorrecte.

La réponse correcte est :

Richard a eu de la chance et personne n'a fait une demande d'enquête à son sujet;

Question 15

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Identifiez les valeurs-clés qu'un ingénieur devrait mettre de l'avant dans sa pratique selon l'Ordre des ingénieurs du Québec parmi les suivantes :

- a. La responsabilité 
- b. La compétence 
- c. Le sens de l'éthique 
- d. La non-malfaisance
- e. La prudence
- f. La protection du public
- g. La transparence
- h. L'engagement social 

Votre réponse est correcte.

Les réponses correctes sont :

La compétence,

Le sens de l'éthique,

La responsabilité ,

L'engagement social

Question 16

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

L'entreprise AéroMTL reçoit le contrat pour concevoir un nouveau modèle d'avion rencontrant de nouveaux standards de développement durable et de sécurité des voyageurs. Comme c'est un très gros contrat, les dirigeants de la compagnie retiennent les services de Solène, une ingénierie consultante, pour superviser la conception du nouveau modèle. AéroMTL fait régulièrement appel à Solène, et cette dernière a développé une bonne relation de travail avec les employés de la compagnie. Le projet est important, mais la compagnie a confiance en Solène pour ce contrat; elle est compétente et a un esprit innovateur, le profil parfait pour un tel projet.

Solène contacte Sophie, la chargée de projet chez AéroMTL, par téléphone, pour lui donner les directives nécessaires à la production des plans du modèle. Sophie transmet les directives à Stéphane, un technicien-dessinateur qui est aussi à l'emploi d'AéroMTL, pour qu'il dessine les plans.

Une première série de plans est envoyée à Solène. Elle contacte Sophie pour lui faire part de nouvelles directives concernant certains détails mineurs. Une deuxième série de plans est produite par Stéphane. Solène reçoit ces nouveaux plans et les juge conformes à ses directives. Elle les signe et y appose son sceau.

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- 1) 3.04.01 : L'ingénieur doit apposer son sceau et sa signature sur l'original et les copies de chaque plan et devis d'ingénierie qu'il a préparés lui-même ou qui ont été préparés sous sa direction et sa surveillance immédiates par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre.
- 2) 2.01 : Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.
- 3) 3.05.01 : L'ingénieur doit, dans l'exercice de sa profession, subordonner son intérêt personnel à celui de son client.
- 4) 3.06.03 : L'ingénieur ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

- a. (4) seulement
- b. (3) et (4)
- c. (1) et (4)
- d. (1) seulement
- e. (2) et (3)

Votre réponse est correcte.

La réponse correcte est :

(1) seulement

Question 17

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Identifiez de(s) critère(s) conséquentialiste(s) :

- a. L'étendue 
- b. L'intensité 
- c. La durée 
- d. La certitude 

Votre réponse est correcte.

Les réponses correctes sont :

L'étendue,

La durée,

L'intensité,

La certitude

Question 18

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Naomi est ingénierie mécanique à l'emploi d'Un, Deux, Trois, Glisse! C'est une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de glissades d'eau pour particuliers et entreprises. Elle travaille dans l'unité de recherche et développement et contribue au développement de nouveaux produits. Alors qu'elle s'apprête à prendre un congé sans solde, son employeur lui annonce qu'il doit procéder à des mises à pied, et que contrairement à ce qui avait été prévu, Naomi n'aurait plus d'emploi à son retour de congé. Se sentant flouée, Naomi décide, lors de sa dernière journée à l'emploi d'Un, Deux, Trois, Glisse! d'effacer de son ordinateur de fonction tous les fichiers qui sont le fruit de son travail, emportant avec elle une copie qu'elle avait précédemment faite de ces fichiers. Elle menace ensuite son (ancien) employeur de ne pas lui remettre ces données ou encore de les revendre à un compétiteur.

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- 1) 2.01 : Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.
- 2) 3.02.06 : L'ingénieur doit apporter un soin raisonnable aux biens confiés à sa garde par un client et il ne peut prêter ou utiliser ceux-ci à des fins autres que celles pour lesquelles ils lui ont été confiés.
- 3) 3.06.03 : L'ingénieur ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.
- 4) 4.02.07 : Dans ses rapports professionnels avec un membre de l'Ordre, l'ingénieur ne peut lui refuser sa collaboration pour des motifs de race, de couleur, de sexe, de religion, d'origine ethnique, nationale ou sociale ainsi que pour tout autre motif prévu à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne.

- a. (1) et (3)
- b. (1) et (4)
- c. (2) et (3) (vérifié)
- d. (1) et (2)
- e. (2) seulement

Votre réponse est correcte.

La réponse correcte est :

(2) et (3)

Question 19

Incorrect

Note de 0,00 sur 4,00

Qu'est-ce qui distingue une solution parfaite d'une solution imparfaite dans la résolution de dilemme éthique sur la base de valeurs ?

- a. La solution imparfaite comporte un ou plusieurs résidu(s) moral(aux) alors que la solution parfaite n'en comporte aucun.
- b. La solution parfaite fait toujours l'objet d'un consensus par recouplement, alors que la solution imparfaite fait toujours l'objet d'un dilemme éthique. (x)
- c. Même s'il y aura toujours un ou plusieurs résidu(s) moral(aux) dans la résolution d'un dilemme éthique sur la base de valeurs, la solution parfaite est celle qui en encaisse le moins.
- d. La solution parfaite est un idéal moral inatteignable mais vers lequel il faut tendre, alors que la solution imparfaite reflète la réalité de la résolution de dilemmes éthiques.

Votre réponse est incorrecte.

La réponse correcte est :

La solution imparfaite comporte un ou plusieurs résidu(s) moral(aux) alors que la solution parfaite n'en comporte aucun.

Question 20

Correct

Note de 4,00 sur 4,00

Gaston est ingénieur. Il est chargé par son client, Granitex, d'inspecter toutes les grues dans sa carrière de granit. Une des grues qu'il inspecte présente une série de problèmes qui la rend non-conforme aux normes en vigueur. Certains de ses problèmes entraînent d'ailleurs des risques d'accident assez importants en usage normal. Cependant, Gaston sait très bien que la grue est utilisée de façon très restreinte, ce qui élimine pratiquement toute chance d'accident. Il note donc dans son rapport tous les problèmes qu'il a remarqués, tout en concluant que « l'équipement (la grue) est sécuritaire dans son ensemble ».

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- (1) 2.01 : Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.
- (2) 3.02.04 : L'ingénieur doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets et de présenter ou utiliser des plans, devis et autres documents qu'il sait ambigus ou qui ne sont pas suffisamment explicites.
- (3) 3.03.05 : Avant de cesser d'exercer ses fonctions pour le compte d'un client, l'ingénieur doit lui faire parvenir un préavis de délaissement dans un délai raisonnable.
- (4) 3.06.01 : L'ingénieur doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession.

- a. (1) seulement
- b. (3) et (4)
- c. (1) et (2)
- d. (2) seulement
- e. (2) et (3)

Votre réponse est correcte.

La réponse correcte est :

(1) et (2)

Question 21

Terminé

Note de 4,00 sur 10,00

Expliquez la situation suivante dans les termes des problèmes d'action collective. Synthétisez le cas dans la forme logique présentée par Joseph Heath dans l'extrait de La société efficiente, et distinguez quel comportement est fait par l'opportuniste et lequel est fait par le dupe. Expliquez pourquoi ces comportements ont lieu, et tentez de trouver une solution de type contractualiste afin de mieux les réguler.

Pendant l'embarquement d'un avion à l'aéroport, il y a souvent une file prioritaire qui permet aux individus ayant payé pour ce privilège d'embarquer plus rapidement. Parfois, des passagers qui ne devraient pas être dans la file prioritaire s'y faufilent pour « couper » les passagers de la file régulière, mais les contrôleurs les laissent passer malgré un petit avertissement.

Le comportement qui est fait par l'opportuniste est le fait que les passagers qui n'ont pas payer pour avoir le *privilège d'embarquer plus rapidement utilise la file prioritaire gratuitement pour couper les passagers de la file régulière pour vérifier leur intérêt personnel peu importe l'impact sur la collectivité*. Pour le comportement qui est fait par le dupe qui sont les contrôleurs c'est le fait qu'ils ont remarqué cet acte mais ils laissent quand même les passagers le faire même s'ils les avertis mais c'est juste un petit avertissement donc cela n'est pas suffisant pour les arrêter. une solution a suggérer c'est d'imposer une règle qui dit que les gens qui font cette chose vont avoir une amende a payer et que les contrôleurs qui ne sont pas strict sur ca vont avoir un avertissement qui peut leur causer de perdre leur emploi.

Commentaire :

Vous identifiez certains bons éléments de réponse, notamment en identifiant le comportement de l'opportuniste. Ceci dit, les dupes ne sont pas les contrôleurs. Ce sont les passagers qui gardent leur place dans la file régulière pendant que d'autres trichent. Il fallait aussi identifier les 4 scénarios possibles, comme dans le texte de Heath.

Question 22

Terminé

Note de 9,00 sur 10,00

Il est du devoir de l'ingénieur de dénoncer un membre ayant enfreint le Code de déontologie. Toutefois, s'assurer que la dénonciation ne tombe pas en délation demande un équilibre délicat.

Lisez la citation suivante de M. François Vanderbroek : « [...] dans tous les cas, le manquement doit être signalé de bonne foi. Il ne s'agit pas pour l'ingénieur de se livrer de façon intempestive à la délation mais bien de s'acquitter, dans un esprit de rigueur, d'une responsabilité partagée collectivement avec l'ensemble de ses confrères et de ses consœurs dans l'intérêt de tous. » (Me. Gervais, Violation du code de déontologie : Êtes-vous toujours obligé de dénoncer ? Revue PLAN, septembre 2016, p. 14).

À partir de cette citation, expliquez la différence entre la dénonciation et la délation, et expliquez pourquoi la dénonciation est si centrale à la profession d'ingénieur. Ensuite, présentez des critères qui pourraient servir de repères pour évaluer si une dénonciation est en réalité une instance de délation.

La différence entre la dénonciation et la délation se situe au niveau de l'intention, c'est que la dénonciation c'est le fait de dénoncer quelqu'un et de dire le mal ou tous problématique ou la chose qui n'est pas éthique aux autres ou aux supérieurs pour la changer même si cela nous inclut pas par contre la délation c'est de faire la même chose que la dénonciation mais en attendant quelque chose en retour et de vérifier nos intérêts égoïstes. La dénonciation est si centrale à la profession d'ingénieur car sans elle la mission fondamentale d'un ordre professionnel ne sera pas respectée qui est la sécurité du public puisque ne fermant les yeux au mal et à la corruption et aux gestes illégaux les gens vont avoir plus tendance à le faire car ils ont pas peur que la réalité sorte au dehors de l'entreprise ou aux organisations ou aux bureaux pour la protection du public de l'environnement...etc, et sans la dénonciation yaura pas d'honnêteté entre l'ingénierie et le client ou l'employeur et le public et moins d'intégrité. Pour savoir si une dénonciation est en réalité une instance de délation on présente des critères comme la personne qui dénonce ne gagne rien en retour et qu'elle ne bénéficie rien de cette dénonciation, aussi si la personne savait déjà sur le cas mais elle a décidé de dénoncer juste après qu'elle a su qu'elle aura quelque chose en retour, ou qu'elle dénonce pour être plus reconnues aux gens, ou qu'elle dénonce juste si la personne qui fait le mal ne lui offre rien.

Commentaire :

Ici aussi, plusieurs bons éléments de réponse! Pour la prochaine fois, tentez de séparer votre réponse en phrases plus courtes. Le texte est souvent difficile à suivre, puisque les phrases sont beaucoup trop longues. En plus d'assurer la protection du public, la dénonciation favorise la protection de l'intégrité de la profession d'ingénieur.